dera pas 21 francs au principal, sera exempté de patente.

L'amendement propose également de porter au double les taxes par employé, lorsque le nombre des employés dépassera deux cents et au triple lorsqu'il dépassera mille.

Pendant que M. Charonnat développe son amendement, M. Andrieux s'en va de groupe en groupe, promenant sur la salle des regards provocateurs.

Les députés s'empressent, devant la discussion d'une loi d'affaires, de quitter la salle et se répandent dans les couloirs.

Après intervention dans le débat de MM. Boutins, commissaire du gouvernement, qui combat l'amendement, Lecour et Mesureur, l'amendement est adopté par 370 voix contre 129.

M. Léon Martin. — J'ai l'honneur de développer un paragraphe additionnel à l'article 2, portant que tous les bâtiments qui serviront exclusivement à la transformation des produits de la ferme seront considérés comme bâtiments ruraux.

Les distilleries agricoles, autrefois nombreuses, tendent à disparaître devant les exigences du fisc; il est intéressant de les y soustraire, dans l'intérêt de l'agriculture ; celui du budget n'en souffrira pas beaucoup, le produit de cet impôt étant fort peu considérable. (Très bien ! très bien ! à droite.)

L'amendement n'est pas adopté.

M. Javal. — J'ai l'honneur de déposer un amendement portant que les pères et mères de sept enfants seront exemptés du paiement des contributions personnelle et mobilière.

L'amendement est adopté.

L'article 2 est adopté.

L'article 3 est réservé.

L'article 4 est adopté.

Un député dépose sur l'article 5 un amendement s'opposant au doublement du droit de consommation sur les vinaigres.

Après une longue discussion l'article 5 est repoussé par 368 voix contre 162.

Sur la demande de M. Soubeyran, un amendement de M. Pelletan, établissant sur les cercles que l'impôt sera de 10 pour cent jusqu'à 6000 francs de revenu annuel et 20 pour cent au-dessus, est renvoyé à la Commission du budget.

Un amendement de M. Gillet sur l'article 6 tendant au prélèvement de la taxe sur les opérations de bourse, (cette taxe serait égale au courtage des agents de change pour les opérations à terme et au quart du courtage pour les opérations au comptant), est pris en considération.

L'article 6 modifié conformément à l'amendement Rondeleux est adopté.

Les articles 7 à 10 sont adoptés.

L'article 11 n'est pas maintenu.

Après un long débat, la Chambre fixe à mains levées la séance à demain matin à neuf heures, pour les questions ouvrières.

A deux heures, séance pour le budget.

La séance est levée à 6 h. 45.

SÉNAT

Séance du jeudi 4 juillet 1889

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à deux heures.

Le Sénat adopte le projet de loi relatif à l'augmentation de l'artillerie de campagne.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet relatif au travail des enfants, des filles mineures dans les établissements industriels.

Les articles 1 à 3 sont adoptés.

M. Le Guen. — Je demande au Sénat d'adopter un amendement sur l'article 4, ayant pour but d'autoriser le travail de nuit des enfants et des filles mineures dans les fabriques de conserve de poissons et établissements analogues.

L'amendement est renvoyé à la commission.

Les autres articles du projet de loi sont adoptés.

Demain, séance à trois heures.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

DANS LES COULOIRS

AU SÉNAT

Paris, 4 juillet. — La droite du Sénat, réunie aujourd'hui avant la séance, a décidé de voter le projet de loi du Panama.

Dans une de ses prochaines séances, elle s'occupera du budget et examinera l'attitude à prendre, si la Haute-Cour est convoquée.

A LA CHAMBRE

Une nouvelle interpellation

M. Pierre Alype, député de l'Inde française, a prévenu le gouvernement qu'il allait l'interpeller sur un abus de pouvoir grave commis par le directeur de cette colonie.

Ce fonctionnaire est M. Mathivet, un ancien journaliste opportuniste.

Il se serait permis, d'après M. Pierre Alype, de faire surveiller pendant dix jours, par un agent de la police, le procureur de la République de Pondichéry.

Pour ce fait, et pour d'autres qu'il fera connaître à la tribune, le député de l'Inde demande le rappel de cet étrange fonctionnaire.

Le monopole des allumettes

La Commission nommée aujourd'hui pour examiner la proposition tendant à la liberté de la fabrication est en majorité favorable.

NOUVELLES DU JOUR

La vente des tableaux de M. Sécrétan

Paris, 4 juillet. — La vente des tableaux de M. Secrétan a produit aujourd'hui 500.000 fr.

M. le comte de Paris en Suisse

Vevey, 4 juillet. — Outre le comte de Bondy, M. le comte de Paris a encore auprès de lui MM. du Chevalard et Thureau-Dangin.

Des visiteurs, en assez grand nombre, ont été reçus aujourd'hui par le prince. Il convient de citer M. Grellet, ancien député de la Loire.

Quelques conservateurs de l'Aisne et du Rhône sont venus également, mais on attend de nombreuses délégations.

Les grèves de Marseille

Marseille, 4 juillet. — La situation de la grève des charretiers est stationnaire. Aucune proposition d'arrangement n'a encore surgi. Les grévistes sont calmes.

Marseille, 4 juillet. — Les ouvriers boulangers ont reçu aujourd'hui quelques adhésions nouvelles de patrons.

De nouvelles grèves ont éclaté, cette après-midi, dans les raffineries de la Méditerranée.

Les grévistes sont au nombre de 150 environ, la plupart Italiens, réclamant une légère augmentation de salaire.

Il ne s'est produit aucun incident.

L'escadre du contre-amiral O'Neil

Toulon, 4 juillet. — L'escadre du contre-amiral O'Neil simulant l'ennemi a paru hier devant Toulon.

Dans l'après-midi deux cuirassés et un croiseur prirent position dans l'est des îlots, et commencèrent à bombarder notre grand port militaire.

Les torpilleurs postés dans le voisinage attaquèrent les cuirassés, dont l'œuvre de destruction s'accomplissait sans trop d'inquiétude en l'absence de l'escadre de défense qui croisait en ce moment dans l'Ouest.

Le contre-amiral Alquier prévenu du danger que courait notre place se hâta de venir à son secours; à sa vue les cuirassés et le croiseur ennemis décampèrent à toute vapeur et disparurent dans le Sud.

Les sapeurs de chemins de fer

Paris, 4 juillet. — Le ministre de la guerre a pris ses dispositions pour que la loi relative à la création d'un régiment de sapeurs de chemins de fer, loi qui a été votée lundi, soit mise immédiatement à exécution.

Des ordres ont été envoyés immédiatement pour la mise en mouvement des éléments constitutifs du corps, dont la création vient d'être décidée.

Certaines fractions sont déjà en route, et, dans quelques jours, le nouveau régiment sera entièrement formé.

Congrès international d'agriculture

Paris, 4 juillet. — La séance d'inauguration du congrès international d'agriculture s'est tenue aujourd'hui, à deux heures, au palais du Trocadéro, sous la présidence de M. Méline, président de la Chambre des députés.

A côté du président étaient assis : MM. Faye, ministre de l'agriculture; Gomot, Develle, Foucher de Careil, marquis de Dampierre, Ducartre, vice-président du congrès, Dehérain, secrétaire général; Tisserand, Risler, et un très grand nombre de délégués des gouvernements étrangers et de représentants des associations agricoles de toutes les parties du monde.

M. Méline a ouvert la séance par un discours consacré à l'examen de la situation agricole.

M. Dehérain, secrétaire général du congrès, a présenté un rapport sur les travaux préliminaires du comité d'organisation; ensuite les membres du congrès se sont répartis entre les sections pour commencer leurs travaux.

La première séance générale aura lieu samedi matin.

La discussion portera sur le Crédit agricole, sur le rapport de M. Emile Labiche, sénateur, et avec le concours de M. Léon Say.

Incendie d'un chantier de navires

Le Havre, 4 juillet. — Dans l'incendie des chantiers de M. Lemarchant, deux soldats ont été blessés grièvement.

L'un a reçu un coup de hâche sur la tête, l'autre a l'épaule brisée.

On signale d'autres personnes blessées plus ou moins grièvement.

La fête américaine à Paris

Paris, 4 juillet. — L'inauguration de la statue de la *Liberté éclairant le monde*, offerte à la ville de Paris par la colonie américaine, a eu lieu, à deux heures, en présence du président de la République, de Mme Carnot, du ministre des affaires étrangères et d'une nombreuse assistance, trois mille invités environ.

Il a été prononcé trois discours par MM. Chautemps, président du Conseil municipal, Heid, ministre des Etats-Unis, et Spuller.

Après la cérémonie, des bateaux à vapeur ont amené les invités à l'hôtel de la ville où un lunch leur a été offert.

Observant une pieuse coutume de leur pays, les Américains sont allés ce matin déposer des couronnes et des fleurs sur la tombe du général La Fayette.

L'« Angelus » de Millet

Paris, 4 juillet. — Ce matin, à onze heures, M. Antonin Proust a fait payer chez M. Paul Chevallier, commissaire-priseur, le bordereau de l'*Angelus*, qui se montait, avec les frais, à 580,050 francs.

Le tableau sera enlevé demain matin, et probablement immédiatement exposé à l'Exposition rétrospective de l'art français, au Champ de Mars.

La disparition de Mme Lorillon

Paris, 4 juillet. — L'agent Jaume, dont nous avons annoncé hier le départ pour Courtoin, a effectivement trouvé dans ce village Mme Lorillon, laquelle lui a déclaré qu'elle avait quitté Paris par suite du mauvais état de ses affaires et qu'elle avait l'intention de se placer comme domestique dans une ferme.

Hocqueloux, le domestique de Mme Lorillon, qui avait été arrêté, sera donc remis en liberté aujourd'hui.

Bruits de dissentiments ministériels

Paris, 4 juillet. — Des bruits de dissentiments circulent à la Bourse et arrêtent même la hausse.

Le banquet du 14 juillet à Londres

Londres, 4 juillet. — Le centenaire du 14 juillet à Londres s'annonce comme la plus grande manifestation qui ait encore eu lieu dans la colonie française.

On sait qu'une commission de quinze membres a été nommée à Saint-Andrews-Hall, dans un meeting de deux mille personnes, pour organiser une fête suivie d'un banquet.

Le général Boulanger en a accepté la présidence, qui lui a été unanimement offerte. Beaucoup de délégations s'apprêtent à se rendre à Londres, et un grand nombre d'amis du général choisiront cette occasion d'aller voir le député proscrit.

La fête et le banquet auront lieu la veille du 14 juillet, dans l'un des plus grands établissements de Londres.

Ajoutons que le lendemain du banquet, le dimanche 14 juillet, la plupart des Français résidant à Londres se proposent de se rendre chez le général pour protester contre les persécutions dont il est l'objet.

Conseil des ministres

Paris, 4 juillet. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

LA LOI MILITAIRE

Il s'est entretenu de la discussion de la prochaine loi militaire. M. Tirard demandera à la Chambre que la discussion de la loi soit inscrite immédiatement après le budget.

A ce sujet, M. de Freycinet fait observer que les inscriptions pour le volontariat d'un an qui ont lieu ordinairement du 1er au 31 juillet sont ajournées afin de viser (s'il y a lieu) la nouvelle loi dans les instructions qui les concernent.

L'AMBASSADE MAROCAINE

M. Spuller a fait signer un projet de loi portant ouverture pour 1889 d'un crédit supplémentaire de 70,000 fr. pour frais de réception de l'ambassade marocaine.

LE SHAH EN FRANCE

M. Spuller a annoncé l'arrivée du shah de Perse pour le 25 juillet ; son départ sera fixé au 5 ou 8 août ; à ce moment arriveront les princes tunisiens et les fils du khédive.

LA CATASTROPHE DE SAINT-ETIENNE

M. Constans a annoncé qu'il partira ce soir à Saint-Etienne avec M. Yves Guyot.

M. Yves Guyot a envoyé hier sur les lieux de la catastrophe un inspecteur général des mines qui distribuera les premiers secours.

Une demande de crédit pour venir en aide aux familles des victimes sera déposée quand MM. Yves Guyot et Constans seront de retour.

En attendant, M. Constans prélèverait sur les fonds de secours une somme qui sera destinée à pourvoir dans une large mesure aux premières nécessités.

La division cuirassée de la Manche

Cherbourg, 4 juillet. — Avant-hier, la division cuirassée de la Manche a mouillé sur rade de la Longue et a pris possession de Saint-Vaast sans coup férir.

Dans l'après-midi, elle s'est mise elle-même en état de défense contre un adversaire arrivant de Cherbourg. A dix heures du soir, ces mouches partent en reconnaissance, accompagnées de canots à vapeur munis de projecteurs électriques.

Les navires au mouillage éteignent tous leurs feux.

De minuit à deux heures et demie du matin ils sont assaillis par la division du contre-amiral Planches. Les gardes-côtes le *Tonnant* et le *Vengeur* restent au large et le lancent sur l'ennemi les torpilleurs.

On les reçoit à coups de canon de l'artillerie légère : le *Vengeur* et le *Tonnant* les appuient de leurs feux et échangent quelques bordées avec la division de Boissaudry sur huit torpilleurs, quatre ont été découverts facilement, les quatre autres disent qu'ils auraient pu lancer leurs torpilles.

PROMENADES
à l'Exposition universelle

XXIII

L'ARCHITECTURE A L'EXPOSITION

Les grands palais du Champ de Mars que nous avons décrits ont été beaucoup célébrés et c'est justice.

L'architecture, cet art trop souvent méconnu, tient la corde à l'Exposition, et l'on peut dire que c'est à elle que revient le plus clair du succès de notre grande fête internationale.

Ce qui frappe, ce qui séduit lorsqu'on arrive au Champ de Mars, c'est l'heureuse disposition des palais, c'est l'air de gaieté qu'ils répandent autour d'eux, c'est la féerie des colorations savantes qu'ils étalent devant les yeux éblouis et charmés.

Les vastes halls de l'Exposition ne sont plus des baraquements quelconques comme dans toutes les expositions, tant en France qu'à l'étranger, qui ont précédé celle-ci, ce sont des palais, au sens propre du mot, des palais artistiques, poétiques et suggestifs.

Les architectes ont lutté d'effort pour combiner aussi ingénieusement, aussi luxueusement que possible les brillantes hôtelleries où l'art et l'industrie abriteront pendant six mois leurs plus merveilleux produits.

Or, il se trouve que le contenant est plus étonnant que le contenu.

Les trésors qu'abritent ces resplendissantes demeures pâlissent devant elles. Elles captivent le regard par leurs proportions inouïes, elles étourdissent l'imagination quand on songe aux puissants engins qu'il a fallu employer pour les édifier. Si la tour Eiffel se dresse fièrement à l'entrée de ce camp de la fonte, du fer et de l'acier, si elle frappe les yeux la première et de plus loin, la galerie des machines provoque des surprises et des enthousiasmes plus profonds, les dômes attestent de surprenantes audaces, et l'art déployé pour rendre agréables à l'œil les énormes squelettes des galeries et des dômes a sa large part dans l'admiration de la foule.

Toute les ressources de l'improvisation ornementale y ont été prodiguées. Les bas reliefs, les sculptures, les faux émaux, les cabochons, la terre cuite, les écussons armoriés, les campaniles, tout ce qui pouvait dessiner une silhouette, accuser le pittoresque, produire des effet de coloration a été employé et concourt à la magique impression que l'on reçoit, au ruissellement de polychromie scintillante qui, de toute part, frappe le regard ébloui et presque aveuglé.

Un tel effort de la part de l'architecture moderne mérite une mention spéciale, car c'est cette architecture qui tient la première place à l'Exposition, c'est à elle qu'il faut payer le plus grand tribut d'admiration et d'éloges.

Certes, la part des ingénieurs est grande dans ces constructions resplendissantes, et il ne faut pas leur ménager les compliments, mais à une condition toutefois, c'est qu'on les louera pour ce qu'ils ont fait et qu'on ne leur attribuera pas le mérite des autres.

Or, quelquefois ces messieurs absorbent plus que de raison. Qu'il n'y ait place que pour eux dans les fadaises de M. Georges Ohnet, ça ne tire pas à conséquence, je dirai même que si ce poncif était seul à les célébrer, ce serait notoirement insuffisant pour leur valeur : les savants travaux qu'ils ont exécutés méritent de laisser un souvenir plus durable que celui qui résulterait des élucubrations de l'auteur du *Maître de Forges*. Mais encore faut-il que chacun se tienne à sa place.

L'Exposition était ouverte depuis près d'un mois que, lorsqu'on parlait de la galerie des machines, on l'appelait encore l'œuvre de M. Contamin; de l'architecte, du créateur de cette merveille, pas un mot, le nom Dutert n'était même pas prononcé.

Qu'on laisse à M. Eiffel le mérite de sa tour, je le veux bien, puisqu'il en est le créateur, et que l'architecte s'est effacé derrière lui, bien à tort du reste. Mais là où l'architecte a été le maître de l'œuvre, là où il a été le génie créateur, c'est à lui que revient la gloire. Tous les autres doivent passer au second plan, au rang des auxiliaires utiles.

Et l'honneur d'avoir collaboré à une œuvre célèbre, d'avoir été de précieux instruments aux mains du maître leur fait dans l'admiration de tous une assez large part pour qu'ils se déclarent satisfaits.

Mais on ne veut pas se borner à cela, on empiète, et l'on cherche à se faire une réputation usurpée. Heureusement, le public se charge, quand il peut juger les choses par lui-même, de remettre chacun à sa place, et il l'a fait ici avec un tel entrain, une telle unanimité, que le nom de Dutert est aujourd'hui aussi connu que celui de Eiffel, et qu'au train dont vont les choses, dans deux mois il sera plus célèbre.

C'est donc l'architecture qui triomphe à l'Exposition, c'est elle qui crie le plus haut la gloire de la France, c'est en elle qu'éclate le mieux notre génie national.

Mais il faut être juste en toutes choses, et après avoir franchement loué, il faut se garder des emballements.

La faculté d'admirer est un don si heureux pour ceux qui le possèdent, elle est pour eux la source de tant de satisfaction, elle révèle des natures tellement réfractaires à l'envie et à l'égoïsme qu'on leur pardonne volontiers quelques exagérations lyriques. Mais encore faut-il ne point fausser la vérité.

Or, à propos des palais de M. Bouvard et de M. Formigé, on a prononcé un mot de trop. On a voulu voir dans leur œuvre plus qu'un renouvellement de l'architecture, mais l'éclosion d'un art nouveau.

C'est trop, parce que ce n'est pas exact.

Nous ne pouvons pas, certes, être suspect de malveillance à l'égard des deux illustres architectes, mais il faut se borner à les louer pour ce qu'ils ont fait, — c'est assez pour s'en donner à cœur joie, — et non pour le reste.

Lorsqu'on dit qu'ils ont donné la formule définitive de l'architecture de l'avenir, de l'architecture du fer, on dit une naïveté.

Dufert l'a fait pour l'intérieur de sa galerie des machines, où la géométrie du fer a des grâces et des séductions irrésistibles. Tout est raisonné, motivé, logiquement et inévitablement nécessaire dans sa construction.

Il n'avait pas à s'occuper des façades, sa galerie étant fermée dans sa longueur par de simples briques; nous ne pouvons donc préjuger ni en bien ni en mal le parti qu'il en aurait tiré. Mais MM. Bouvard et Formigé nous montrent des façades fort séduisantes, fort luxueuses et nous pouvons les étudier.

Evidemment tout cela c'est du faux luxe, c'est du clinquant, et nous ne leur en faisons pas un reproche. Ils avaient, avec des ressources limitées, à improviser un magnifique décor théâtral. Ils se sont tenus dans les limites du programme. Leur œuvre correspond à souhait aux exigences et aux conditions de milieu; donc il n'y a qu'à applaudir.

Si parfois ils ont dû *truquer* un peu, le caractère éphémère de leur construction les excuse suffisamment. Il faut même leur savoir gré de l'effort qu'ils ont fait vers de nouvelles combinaisons architecturales, effort qui ne sera pas perdu, que d'autres reprendront et qui peut-être produira des fruits heureux.

Mais de là à la formule définitive d'un art nouveau, il reste de la marge.

Très séduisantes, très coquettes, les façades de MM. Formigé et Bouvard ne sont pas monumentales. Elles éveillent davantage le sentiment d'une recherche élégante propre aux constructions moyennes que celui de la grandeur qui semblerait devoir résulter de telles masses. C'est une faute.

Pour atteindre cependant en partie à l'effet monumental, on a noyé les grands supports en tôle dans des revêtements de plâtre ou même dans des massifs de poterie. Je n'en fais pas un reproche aux architectes, qui ont subi une nécessité ; mais, en matière d'art, c'est ce qu'on appelle une supercherie.

Les colonnes de fonte du palais de M. Bouvard sont à piédestal et à chapiteau. Le piédestal, le chapiteau surtout sont des membres essentiels de la colonne en pierre, ils sont des inutilités dans le support en fonte.

Il était évidemment plus facile d'emprunter ce motif à la vieille architecture que de trouver la forme à la fois élégante et logique du support en fonte. Mais par cela même que cette forme reste à trouver, nous n'avons pas de formule définitive.

En diverses parties, les architectes ont cherché la solution vraie du problème en tirant des matériaux employés le caractère architectural et l'ornementation : la terre cuite apparente sous l'ossature de fer également apparente. L'expérience n'est pas décisive, les treillis de fer sont un peu des grillages de prison derrière lesquels les reliefs font la grimace.

Les faïences peintes ont meilleure figure, et avec des colorations moins tapageuses, que celles de l'Exposition, elles présenteraient des valeurs décoratives utilisables, mais il faut éviter la faute commise dans le dôme central, où ces choses délicates ont la prétention d'imiter des assises de pierre ; il ne faut pas davantage, sous prétexte d'éviter la mièvrerie et la maigreur, exagérer l'échelle de la décoration, car on tombe dans la lourdeur et la banalité.

Enfin, si l'on n'avait pas parfois perdu de vue la destination des édifices, M. Formigé n'aurait pas été contraint, après coup, de boucher avec des cloisons en bois les vastes baies de son palais des Beaux-Arts.

Evidemment, si on se place au point de vue de l'art pur, ce sont des fautes graves, qui prouvent que « l'architecture nouvelle » est loin d'avoir enfin trouvé sa juste solution ; toutefois, comme nous le disons plus haut, il y a au moins un effort vers des données neuves, et il faut en savoir gré aux architectes.

Ces fautes, sur lesquelles nous nous sommes trop longtemps appesanti, comptent à peine, si au lieu de chercher dans les constructions de MM. Formigé et Bouvard la solution d'un problème d'esthétique, nous y voyons ce que les architectes y ont mis, c'est-à-dire toutes les ressources de leur imagination féconde pour surprendre, flatter et séduire le public qui accourt au Champ de Mars.

Nous sommes ici un peu à la foire, il faut du tape-à-l'œil, de la gaieté, de l'entrain, et si les palais de l'Exposition, transplantés dans une rue de Paris, y produiraient un effet étrange, je crois, pour être franc, que la belle colonnade du Louvre serait non moins ridicule au Champ de Mars.

Ainsi, ce qu'il faut admirer dans ces palais, c'est qu'ils répondent exactement à ce que l'imagination peut rêver de plus riche, de plus merveilleux pour encadrer une exposition. Le mérite des architectes est d'avoir compris les exigences de temps et de milieu qui leur étaient imposées, de les avoir subies complètement et d'avoir fait, dans le domaine de la féerie, une œuvre éblouissante, artistique, originale, une œuvre qui subjugue et s'impose, dont l'ensemble au premier abord cause une impression d'étonnement et d'admiration, et laisse ensuite un souvenir riant, flatteur et agréable.

JULES DUTHIL.

NOUVELLES MILITAIRES

Les sous-officiers à l'Exposition. — Le ministre de la guerre vient de prendre des dispositions en faveur des sous-officiers de l'armée en vue de leur faciliter le voyage à Paris pour venir visiter l'Exposition universelle.

A cet effet, M. de Freycinet a décidé, suivant une circulaire qui a été adressée, il y a quelques jours, aux généraux commandant les corps d'armée, que dans chaque corps de troupe les sous-officiers, qui en feraient la demande, seront envoyés à l'Exposition par séries d'un effectif déterminé.

Ces sous-officiers voyageront à leurs frais, mais ils recevront une feuille de route — sans indemnité de route — qui leur permettra d'être placés en subsistance dans un corps de troupe de la garnison de Paris.

La durée de leur séjour dans la capitale sera de sept jours, non compris le jour du départ de leur garnison ni celui du départ de Paris, qui seront fixés par les généraux commandant les corps d'armée, de concert avec M. le gouverneur militaire de Paris.

Aussitôt arrivés à Paris, les sous-officiers devront se rendre au casernement qui leur aura été préalablement indiqué, afin d'y prendre connaissance des ordres donnés pour leur logement, leur nourriture et aussi leurs entrées à l'Exposition, dont le ministre a demandé la gratuité à son collègue du commerce.

Le volontariat d'un an. — *Ajournement provisoire des inscriptions.* — M. de Freycinet, ministre de la guerre, a fait savoir, au conseil des ministres, que les inscriptions pour le volontariat, qui ont lieu ordinairement du 1er au 14 août, avaient été ajournées en vue de viser, s'il y a lieu, la nouvelle loi dans les instructions qui les concernent.

Cet ajournement sera, en tous cas, de courte durée.

Rappelons à ce sujet quelques-unes des dispositions transitoires contenues au titre VIII du projet de loi, dispositions qui, votées par le Sénat et la Chambre des députés, ne seront, quoi qu'il arrive, certainement pas modifiées.

Tout d'abord, l'article 87 du projet adopté en dernier lieu par le Sénat porte que « les dispositions de » la présente loi seront appliquées *au plus tard* » *dans les six mois* qui suivront la date de sa pro» mulgation. »

D'autre part, l'article 91 du même projet, article visant en particulier le volontariat, est ainsi conçu :

« Les jeunes gens qui, *avant la mise en vigueur* » *de la présente loi, seront admis* à contracter un » engagement conditionnel d'un an, et ceux qui se » trouvent dans la situation prévue par la loi du 31 » décembre 1875, bénéficieront des dispositions des » articles 53 à 57 inclus de la loi du 27 juillet 1872 ; » mais les dispositions de l'article 38 de la loi du » 24 juillet 1873 cesseront de leur être applica» bles. »

On le voit, il est urgent que le Parlement en finisse avec la loi de recrutement. La situation créée au ministre de la guerre est très difficile, sans compter l'incertitude dans laquelle sont laissées de nombreuses familles, qui ne savent encore si leurs enfants feront un an ou trois ans, incertitude qui engendre facilement le mécontentement.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'incendie de la rue de la Conférence. — Jeudi vers cinq heures du soir, le tocsin annonçait qu'un incendie venait de se déclarer en ville.

Les avertisseurs sonnaient de tous côtés et le tambour des pompiers battait le ralliement dans toutes les rues.

C'était rue de la Conférence cour Plamont que le feu faisait ses ravages.

Au numéro 5, de la cour Plamont habitent M. et Mme Maes. Le mari, qui est occupé au peignage de M. Motte, travaille dans la journée, tandis que sa femme employée la nuit se repose dans l'après-midi. C'est pendant qu'elle sommeillait que le sinistre a éclaté.

Des voisines donnèrent l'alarme en aperçevant la fumée qui s'échappait de la toiture. Elles éveillèrent immédiatement Mme Maes en frappant à sa porte.

Déjà le feu s'était communiqué à la maison voisine.

Les ouvriers de la maison Motte qui *goûtaient* coururent au secours des habitants de la cour Plamont, tandis que d'autres amenaient la pompe de l'établissement.

En quelques minutes, la pompe fonctionna et versa des torrents d'eau sur la maison incendiée. L'alarme avait été donné au poste central et quelques instants après les pompes municipales venaient s'adjoindre à celle qui déjà fonctionnait.

L'une des pompes fut mise en batterie derrière le paté de maisons ouvrières menacées par le feu et circonscrivait de ce côté les progrès de l'incendie, tandis que les autres protégeaient le côté de la rue de la Conférence.

Grâce à cette tactique, on n'a eu à signaler aucun accident et le feu a été éteint dans un laps de temps d'environ une heure.

Six maisons ont été atteintes plus ou moins fortement, mais seuls les toits ont souffert.

Les habitants, pris de panique, avaient transporté à la hâte dans la cour, leurs meubles, leurs lits et leurs matelas, lesquels ont été très détériorés par l'eau des pompes.

Une locataire, Mme Vital Hiffunck, absolument affolée, s'est trouvée mal et a dû être transportée dans une maison voisine où elle a reçu des soins qui n'ont pas tardé à la faire revenir à elle.

Un détail à noter : Parmi la douzaine de locataires habitant la cour Plamont, aucun n'était assuré, aussi les dégâts sont-ils relativement importants.

Mme Ve Moulard, habitant au numéro 1, évalue ses pertes à 600 fr. environ ; M. Vital Hiffunck, à 1.000 francs; M. Adolphe Vasteenkiste à 600 fr.; M. Camille Rommens à 500 francs ; M. Henri Maes à 200 francs ; M. Aloïse Stykelinck, à 400 francs.

La maison portant le numéro 7 n'a que peu de dégâts purement matériels.

Les dégâts de l'immeuble peuvent être évalués à environ dix mille francs qui sont couverts par la compagnie l'*Urbaine*.

Nous devons signaler un pompier, nommé Vercruysse, arrivé un des premiers sur les lieux du sinistre et qui a fait preuve de beaucoup de courage.

M. Deboosère, charpentier, aidé de ses ouvriers a aussi contribué pour une large part, à circonscrire le feu.

Sur les lieux de l'incendie se trouvaient M. le commissaire central et MM. les commissaires de quartier, M. Germain, maréchal des logis chef de la gendarmerie et plusieurs de ses hommes.

Les pompiers sont rentrés à l'hôtel vers sept heures.

La fête du 14 juillet. — Le programme de la fête du 14 juillet vient d'être établi de la manière suivante :

Samedi 13 juillet, de huit à dix heures du soir, la fête sera annoncée par des salves d'artillerie.

Le dimanche 14 juillet, distribution extraordinaire de secours aux indigents inscrits au bureau de bienfaisance; vivres supplémentaires aux hospitaliers.

A sept heures du matin, place de l'Abattoir, concours de pinsons, prix : 100 francs. Les inscriptions sont reçues chez M. Debril, Grande-Rue, 142.

A neuf heures, en face de l'hôtel de ville, défilé du bataillon scolaire.

A dix heures cortège, composé du corps des sapeurs pompiers, des sociétés instrumentales et chorales, de gymnastique, d'armes, nautiques, d'archers, de bouleurs, de pêche, d'arbalétriers, de sarbacane, etc.

Primes aux sociétés. Réunion et formation du cortège à dix heures dans la partie de la rue de l'Epeule, entre la rue des Arts et la limite du territoire vers Croix. Parcours : rues de l'Epeule, de l'Alouette, du Chemin de fer, de l'Alma, de Tourcoing, du Collège, Grande-Rue, Grande-Place (entrée des présidents à l'Hôtel-de-Ville), rue Pierre Motte et Boulevard Gambetta.

A onze heures et demie, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, réception des présidents des sociétés, vins d'honneur.

A midi, sur la Grande-Place, grand lâcher de pigeons.

A une heure et demi, au gymnase municipal, tir gratuit à la carabine Flobert pour le bataillon scolaire et les élèves de toutes les écoles de la ville : prix, 150 francs.

A deux heures, au siège de la société du tir national, près du pont de la rue Ampère, tir gratuit à la cible pour les sociétés régulièrement constituées.

A deux heures et demié, sur la place de la Liberté, grand concours d'escrime entre les sociétés régulièrement constituées, prix 200 francs.

A trois heures dans la salle de Mme veuve Dominique-Rousseau, rue de l'Alouette, concours de chant individuel pour romances et chansonnettes ; prix : 150 fr. L'inscription est faite à ce local.

A la même heure, dans la salle de M. Philémon Eyames, cafetier, rue Pierre Motte, concours de déclamation; prix 150 francs. Les inscriptions seront reçues chez ce cafetier.

De trois heures et demie à cinq heures et demie, entre le pont de l'Avenue de la République et le pont du chemin de fer, concours de pêche; prix, 200 fr.

A quatre heures au boulevard de Beaurepaire, courses à ânes, 200 francs de prix. Les inscriptions sont reçues chez M. O. Branquart, à l'estaminet du *Prado*, au boulevard de Beaurepaire, Denis Desfontaines à l'estaminet de la *Réunion des Peigneurs*, rue de Tourcoing, Vanderschelden, à l'estaminet du *Pré Cantelan*, rue de Mouveaux, Praxil Willem, à l'estaminet du *Petit Caporal*, rue de Lille.

A quatre heures et demie, entre les ponts de la Vigne et des Couteaux joutes sur l'eau ; prix 150 francs. Les amateurs doivent se faire inscrire chez M. Nicolas, cafetier près de l'écluse du Galon d'eau.

A cinq heures, au Boulevard Gambetta, concours de gymnastique entre les membres de la société municipale *La Roubaisienne*.

De 4 à 6 heures 1/2 sur la Grande-Place, grande fête aérostatique, ascension en ballon captif.

A sept heures, au même endroit départ du ballon *Le Tilan*.

A neuf heures, Grande Place et boulevard Gambetta, illuminations à giorno.

De neuf heures à dix heures et demie, place de la Liberté, séance de projections lumineuses, scientifiques et amusantes à la lumière oxhydrique par M. J.-B. Glorieux.

A neuf heures et demie, au boulevard Gambetta, grand concert par la musique municipale la *Grande Harmonie*.

A dix heures et demie, au boulevard de Paris, grand feu d'artifice.

Les édifices publics seront pavoisés et illuminés. Les habitants sont invités à pavoiser et à illuminer les façades de leurs maisons.

Les artistes roubaisiens et la Presse. — M. Laoust. — *Le Montronjien :*

« André-Louis-Adolphe Laoust, 15 rue Campagne-Première. La statuette bronze argenté de « Lully », que nous avons vue en plâtre précédemment, et qui est parfaite ; du même artiste, au buste bronze de « Pierrot » figure allégorique. »

La Revue des sciences et des lettres :

« Très intéressant le *Lully* de M. Laoust. »

M. Krabansky. — Le *Moniteur des Arts* :

« Remarquons le bon portrait au pastel de Mme A. B. par M. Krabansky de Roubaix. »

M. Lefebvre. *L'Echo contemporain :*

« Un autre portrait plus solennel est présenté par M. Lefebvre (de Roubaix) : Le costume de Mlle Simonnet dans le rôle de Rosenn *du Roi d'Ys* ; c'est très correctement exécuté mais on ne reconnaît pas les traits de l'artiste. »

M. Remy Cogghe. — *L'Echo des villes d'eau* :

« Le *Combat de coqs en Flandre*, de M. Cogghe met en relief des qualités de coloristes et un sentiment de vie que cet artiste pourrait utiliser dans des sujets d'un ordre plus élevé. »

Le Combat :

« Remy Cogghe. — *Combat de coqs.* — Œuvre charmante ; ces coqs se battent bien, le coloris est très beau, les spectateurs s'intéressent, bien au combat ; c'est finement étudié, et plus finement encore exécuté. »

Un de nos concitoyens, M. Jean Marcelli élève de M. Ysage au conservatoire de Bruxelles, vient d'obtenir un accessit avec 36 points, au concours de violon.

Interruption de la circulation sur la route de Lille à Courtrai. — Le préfet du Nord vient de prendre un arrêté par lequel la circulation sera interrompue du 2 juillet au 10 août sur la route départementale n° 14 de Lille à Courtrai pour l'exécution des travaux de construction d'un aqueduc sous le sol.

Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par Neuville-en-Ferrain et la frontière belge au Risquons-Tout, par les rues de la ville de Tourcoing et les chemins vicinaux ordinaires n° 1 et 2 dits du Château et du Pont-de-Neuville.

Saisie à la halle. — Il a été saisi jeudi matin, douze kilos de poisson reconnus impropres à la consommation.

Un accident s'est produit, mercredi, vers midi, dans l'usine de M. Edouard Bernard, rue des Longues-Haies. Un ouvrier, M. Englebert Ramson, était occupé à faire passer à la varlope une pièce de bois dans laquelle se trouvait un *nœud*.

Arrivé à cet endroit, l'ouvrier voulut pousser la pièce de bois mais un éclat de bois le blessa assez grièvement au front.

FEUILLETON DU 6 JUILLET 1889.— N° 13

JACQUES DE MORANGEAIS

Par Auguste de Barthélemy

Si je suis à peu près arrivé, ceux que je prétends inviter sont en chemin... Entre eux et moi, sachez-le bien, je ne vois pas, je ne veux pas que l'on voie d'autre différence ! C'est justement la présence de ces invités qui va donner à notre réunion son vrai caractère !...

L'on eût juré que, transformé en un clin d'œil, il faisait bravement litière de toutes ses vaniteuses visées.

La porte du salon s'ouvrit. Un domestique en grande livrée s'avança vers M. de Liverdun pour lui présenter une carte où l'on avait écrit quelques mots au crayon. Les personnes qui l'avaient remise, un monsieur et une dame, attendaient dans l'antichambre.

— Allons ! bon ! il ne manquait plus que cela ! grommela le comte, qui eut toutes les peines du monde à ne pas laisser voir au domestique sa mauvaise humeur.

— Regardez ! dit-il tout bas à sa femme en lui tendant la carte. Comprenez-vous cette absurde fantaisie ? Venir nous voir ici, dans ce moment ! Et cela parce qu'ayant à faire un voyage, ils ont appris, disent-ils, que notre villa était à deux pas du chemin ! Comme si j'aurais eu le cœur bien malade, en apprenant que la poussière soulevée par leur carriole était arrivée jusqu'à nous, sans qu'ils eussent songé à me procurer le bonheur de me jeter dans leurs ras ! Vous le connaissez... râpés jusqu'à la corde, sans manières, sans nom !...

— Mais, mon ami, observa Mme de Liverdun, ce sont vos plus proches parents ! Vous ne pouvez cependant leur fermer votre porte...

Elle n'avait pas fini de parler que déjà le visage du comte était complètement rasséréné. Une idée lumineuse venait de traverser son esprit.

— Faites-les entrer dans le petit salon, dit-il